

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL159

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« prévue au troisième alinéa »,

les mots :

« de conflit d'intérêts au sens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.